

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 50
Membres absents : 28
Procurations : 14

Séance du 14 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 14 du mois de juin, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 08/06/2023
Date de transmission : 20/06/2023
Date de mise en ligne : 21/06/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. STRICH Vincent, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GIEGELMANN Hubert, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra (procuration à M. ZELLER Thomas), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à M. KASTLER André), Mme SFEIR Lola (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHÖTT Jean-Louis, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

25^{ème} QUESTION

Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour les résidents de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n° 2023-107)

Dans le cadre de sa politique climat-air-énergie et de sa démarche de Labellisation Territoire Engagé, Saint-Louis Agglomération souhaite promouvoir un dispositif incitatif en faveur de la réutilisation de l'eau de pluie pour :

- ses communes membres avec les fonds de concours ;
- ses citoyens au travers d'une aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie selon les conditions suivantes :

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Tout propriétaire/locataire justifiant résider sur une des 40 communes membres (justificatifs à fournir : facture d'eau SLA et/ou document permettant d'attester du lieu de résidence)
- 1 contribution par foyer
- Achat d'un récupérateur d'eau équipé d'un robinet de prélèvement auprès d'enseignes/commerces implantés sur le territoire de Saint-Louis Agglomération

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cuve de 0 à 1 000 litres	Cuve de plus de 1 000 litres à 2 000 litres
Participation de 50 % du montant investi pour un achat minimum de 100 € avec une participation plafonnée à 100 €	Participation de 50 % du montant investi pour un achat minimum de 200 € avec une participation plafonnée à 200 €

BUDGET ALLOUE

Le financement de cette opération sera rattaché au budget général. La gestion du dispositif sera assurée par la Direction de l'Assainissement et de l'Eau.

Une enveloppe de 20 000 € au titre de l'année 2023 a été validée.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le dispositif d'attribution d'une aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour les résidents de Saint-Louis Agglomération dans les conditions exposées dans le descriptif ci-annexé ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à modifier ultérieurement le descriptif du dispositif sous réserve que les modifications ne remettent pas en cause l'économie du dispositif.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 16 juin 2023

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHMANN

